

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA S.E.M. CORSE BOIS ENERGIE**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Monsieur Paulu Santu PARIGI a été élu le 27 septembre 2020, sénateur de Haute-Corse.

A ce titre, il a fait part de sa démission en qualité de conseiller à l'Assemblée de Corse et notamment du Conseil d'Administration de la S.E.M Corse Bois Energie. Il convient donc de procéder à son remplacement au sein dudit Conseil d'Administration.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.